



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 24565

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles au regard du prélèvement des taxes parafiscales par le Comité national interprofessionnel de l'horticulture. Cette union, qui, à maintes reprises, a contesté les taxes émises par le CNIH et relevé de nombreuses irrégularités, s'inquiète vivement des projets en cours. En effet, il semblerait qu'un texte visant à valider rétroactivement les taxes parafiscales soit prochainement adopté. Si tel était le cas, de nombreuses entreprises se retrouveraient dans des situations économiques et sociales très difficiles. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de proposer au Parlement une validation rétroactive, par voie législative, des procédures retenues par l'administration lors de l'élaboration des décrets autorisant le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) à collecter des taxes parafiscales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24565

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 528

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1696